



© DG Trésor

LETTRE ECONOMIQUE D'ALGERIE

N°95 – Septembre 2020 (07/10/2020)

La Lettre économique d'Algérie est une publication mensuelle du Service économique régional d'Alger regroupant l'essentiel de l'actualité économique, sectorielle et juridique du mois écoulé.

Bonne lecture !

AU SOMMAIRE DU NUMERO DE SEPTEMBRE 2020 *(liens hypertextes)*

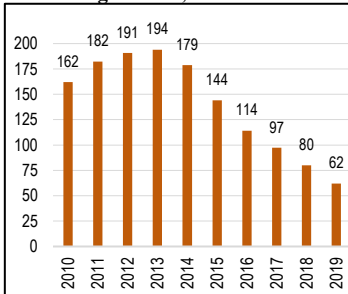
- ❖ Nomination de Rosthom Fadhli au poste de gouverneur de la Banque d'Algérie
- ❖ L'Algérie engage des discussions en vue de réviser le calendrier relatif à l'Accord d'association avec l'UE
- ❖ La consommation mondiale de pétrole pourrait avoir atteint un pic en 2019 (BP)
- ❖ Le chiffre d'affaires de Sonatrach a baissé de 12% en 2019, atteignant 4 303 Mds DZD (36 Mds USD)
- ❖ Le *think tank* CARE formule une série de mesures fiscales pour favoriser la diversification de l'économie algérienne
- ❖ L'Algérie se classe 121^{ème}/131 pays à l'Indice mondial de l'innovation 2020
- ❖ Brèves agricoles
- ❖ Indicateurs socio-économiques

Les précédents numéros de la Lettre économique d'Algérie sont disponibles sur le [site de la DG Trésor](#)

ECONOMIE

Nomination de Rosthom Fadhli au poste de gouverneur de la Banque d'Algérie

Evolution des réserves de changes algériennes, Mds USD



Sources : Banque d'Algérie, APS

Le président de la République Abdelmadjid Tebboune a signé mi-septembre un décret portant nomination de Rosthom Fadhli au poste de gouverneur de la Banque d'Algérie (BA).

Le poste était vacant depuis le mois de juin. La nomination d'un nouveau gouverneur au sein de l'Institut monétaire était attendue suite au départ d'Aïmene Benabderrahmane, nommé ministre des Finances lors du remaniement ministériel de juin dernier.

Vice-gouverneur depuis novembre 2019, M. Fadhli a effectué l'ensemble de sa carrière au sein de la banque centrale.

Il y a notamment occupé les postes de directeur de la gestion des avoirs et des opérations extérieures et de directeur général des relations financières extérieures. Il a également occupé le poste de gouverneur par intérim de la BA depuis le départ au ministère des Finances de son prédécesseur.

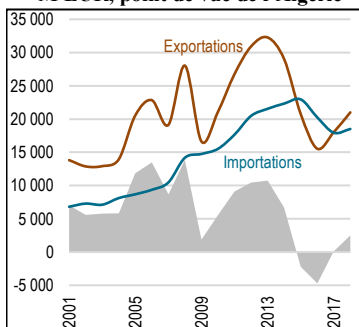
La nomination de M. Fadhli intervient dans un contexte de délitement des ressources en devises étrangères de l'Algérie (cf. graphique) et de tensions observées au niveau de la liquidité bancaire. Dans ce contexte, plusieurs mesures ont été décidées par la Banque d'Algérie depuis le mois de mars afin de soutenir l'économie dans le contexte de la pandémie de Covid-19 : abaissement du taux directeur de la Banque d'Algérie de 3,5% à 3%, réductions du taux de réserve obligatoire de 10% à 3% et activation des opérations principales de refinancement à un mois.

COMMERCE

L'Algérie engage des discussions en vue de réviser le calendrier relatif à l'Accord d'association avec l'UE

L'Algérie et l'Union européenne ont signé en 2002 un accord d'association, entré en vigueur en 2005. Son volet commercial prévoit le démantèlement progressif de l'essentiel des barrières tarifaires existant entre les deux zones.

Evolution du commerce algérie-UE27, M EUR, point de vue de l'Algérie



Sources : Douanes algériennes, UN COMTRADE

Initialement prévue en 2017, la dernière étape du démantèlement tarifaire devait intervenir en septembre 2020.

Toutefois, le président Abdelmadjid Tebboune a annoncé le 21 septembre que l'Algérie entendait procéder à « une révision du calendrier relatif au volet commercial de l'accord d'association », en accord avec l'Union européenne afin de prendre en compte les « intérêts économiques » de l'Algérie et « ses efforts pour construire une économie indépendante de la rente ».

A partir de 2016, l'Algérie a en outre mis en place des mesures restreignant l'accès à son marché : interdictions d'importation, droits de douanes, licences d'importation, etc.

Selon un rapport portant sur les conséquences économiques de l'accord d'association publié en avril 2020 par le Centre de recherches sociales et économiques (CASE), le Forum euro-méditerranéen des instituts de sciences économiques (FEMISE) et Ecorys, un total de 2,7 Mds EUR d'exportations européennes serait annuellement concerné par ces mesures.

Le rapport avait également établi qu'entre 1995 et 2015, les droits de douanes moyens s'étaient considérablement réduits entre les deux zones :

- Algérie vers UE : de 6,4% à 1,9% pour les biens agricoles, de 1,8% à 0% pour les biens industriels
- UE vers Algérie : de 23,2% à 7,1% pour les biens agricoles, de 21,9% à 6,1% pour les biens industriels

Selon ce rapport, les bénéfices limités de l'Accord d'association pour l'Algérie s'expliqueraient en revanche par le poids des hydrocarbures dans le total des exportations du pays (non concernés par l'accord d'association), sa faible compétitivité salariale et son climat des affaires dégradé.

Pour rappel, l'Union européenne (UE 27) est le premier partenaire commercial de l'Algérie, avec un total d'échanges de 39 Mds USD en 2019.

L'UE capte 60% des exportations algériennes (stable depuis 20 ans) et détient une part de marché de 45% en Algérie (contre 60% au début des années 2000, imputable à la hausse des exportations chinoises).

ENERGIE

La consommation mondiale de pétrole pourrait avoir atteint un pic en 2019 (BP)

Le groupe pétrolier BP a publié son rapport annuel *Energy outlook*, revue statistique portant sur les perspectives énergétiques mondiales d'ici à 2050.

Trois scénarios sont envisagés par BP :

- Un scénario *Net Zero*, supposant des mesures contenant le réchauffement climatique à +1,5°C d'ici 2100
- Un scénario *Rapid*, supposant des mesures contenant le réchauffement climatique à +2°C d'ici 2100
- Un scénario BAU (*Business as usual*), supposant que les politiques et préférences en place ces dernières années vont rester identiques

Dans les trois scénarios, la consommation énergétique mondiale progresse d'ici à 2050 – +0,7%/an dans le BAU, +0,3%/an dans le *Rapid* et le *Net Zero* – mais à un rythme plus modéré que celui des deux dernières décennies (+2,0%/an).

Cette hausse de la consommation d'énergie se traduit néanmoins par une baisse des émissions de CO₂ liées à l'énergie d'ici à 2050 (en comparaison au niveau actuel) : -95% dans le scénario *Net Zero*, -70% dans le scénario *Rapid* et -10% dans le scénario BAU.

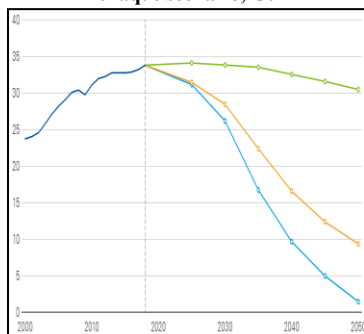
Les trois scénarios envisagent une chute – plus ou moins conséquente – du recours au charbon et au pétrole. Dans ses scénarios *Net Zero* et *Rapid*, le groupe BP estime même que la consommation mondiale de pétrole a atteint un pic en 2019 (~100 M de barils/jour) qu'elle ne retrouvera plus. Pour rappel, en 2019 BP estimait encore que ce pic de consommation n'interviendrait que dans les années 2030.

Concernant le gaz naturel, la consommation serait plus résiliente, et progresserait même d'ici à 2050 dans le scénario BAU car il viendrait se substituer au charbon dans les pays émergents.

Les énergies renouvelables (en particulier solaire et éolien) connaîtraient une forte croissance dans tous les scénarios en raison d'une baisse des coûts et de la mise en place de politiques d'incitation.

[Télécharger le rapport](#)

Emissions de CO₂ liées à l'énergie selon chaque scénario, Gt



ENERGIE

Le chiffre d'affaires de Sonatrach a baissé de 12% en 2019, atteignant 4 303 Mds DZD (36 Mds USD)

La compagnie publique pétrolière algérienne Sonatrach a publié ses comptes sociaux au titre de l'année 2019.

D'après ce document :

- Le chiffre d'affaires de Sonatrach a baissé de 12% en 2019, passant de 4 881 Mds à 4 303 Mds DZD (soit de 41,1 Mds à 35,9 Mds USD)
- Le bénéfice de Sonatrach a baissé de 18%, passant de 414 Mds à 338 Mds DZD (soit de 3,5 Mds à 2,8 Mds USD)
- Les « disponibilités et assimilés » (actifs liquides) ont baissé de 82%, passant de 1 257 Mds à 223 Mds DZD (soit de 10,6 Mds à 1,9 Mds USD)

L'entreprise justifie ces évolutions par la baisse du prix des hydrocarbures au cours de l'année 2019. Le prix moyen du baril vendu est ainsi passé de 71,3 USD en 2018 à 64,5 USD en 2019 (-10%). Une baisse des quantités exportées (=effet volume) doit également être notée. Ces dernières – représentant l'essentiel des ventes du groupe (92%) – ont chuté en valeur de plus de 15% sur un an. Sur le marché domestique, les ventes ont baissé de 4%.

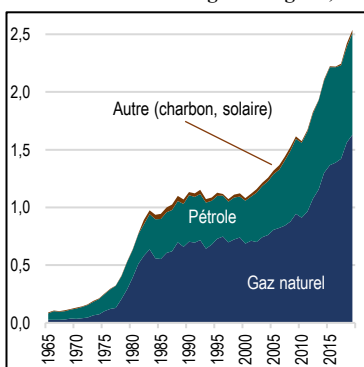
Dans le détail, les ventes de Sonatrach se composent de 32% de pétrole brut, 25% de produits raffinés, 20% de gaz naturel, 11% de gaz naturel liquéfié, 7% de GPL (butane, propane) et 6% de condensats de gaz naturel.

En 2020, le chiffre d'affaires de Sonatrach devrait être pénalisé par i) la baisse du prix des hydrocarbures observée au 1^{er} semestre et ii) le resserrement de la production, décidé dans le cadre des nouveaux quotas OPEP (baisse de la production à 816 000 barils en mai-juin-juillet puis à 864 000 barils jusqu'à fin 2020).

NB : Les conversions USD-DZD ont été effectuées sur la base du taux de change au 31 décembre de chaque année.

[Télécharger le rapport](#)

Consommation d'énergie en Algérie, EJ



ECONOMIE

Le *think tank* CARE formule une série de mesures fiscales pour favoriser la diversification de l'économie algérienne

[Télécharger le rapport](#)



Le *think tank* CARE (Cercle d'action et de réflexion pour l'entreprise) a publié un document intitulé « Quel dispositif fiscal pour permettre la diversification de l'économie algérienne ? ». Il contient une série de 20 réformes permettant de « transformer en profondeur » le système fiscal algérien.

CARE identifie cinq faiblesses du système fiscal algérien actuel :

- Sa dépendance à la fiscalité pétrolière, fluctuante et amenée à diminuer à l'avenir ;
- La place grandissante du secteur informel, a fortiori en dehors du système fiscal ;
- Le manque de lisibilité et de transparence, à l'origine de « phénomènes structurels de fraude » et d'une dégradation de l'environnement des affaires ;
- Les imprécisions et contradictions laissant « des marges de manœuvre excessives à l'administration » dans l'interprétation ;
- Le manque d'information relatif au rendement des impôts et de contrôle parlementaire.

La suppression de plusieurs taxes et impôts est proposée : i) la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) car elle s'applique sur le chiffre d'affaires et non sur les bénéfices, ii) les régimes d'impôt forfaitaire (constituant une « zone grise » entre secteurs formel et informel), iii) l'impôt sur la fortune (ou du moins sa dénomination), iv) la retenue à la source pour les fournisseurs de services étrangers et v) l'ensemble des dispositifs spécifiques à l'investissement (devenus inutiles grâce aux réformes de la TVA et de l'IBS proposées).

En parallèle, CARE propose la création d'un impôt foncier – associé à la publication du registre des transactions foncières et immobilières – et l'imposition des activités agricoles « comme les activités commerciales » car leur statut actuel serait flou.

Outre ces suppressions et créations de taxes et impôts, CARE avance plusieurs mesures destinées à simplifier des dispositifs existants : l'impôt sur le revenu (IRG) verrait ses paliers revus à la hausse (avec une tranche supérieure à 35%), l'imposition des sociétés se limiterait au seul impôt sur les bénéfices (IBS) à un taux unique de 20% et le taux des cotisations sociales serait revu à la baisse (37% actuellement, le double de la moyenne ANMO). Le système de TVA serait simplifié, avec une déductibilité clarifiée et une éventuelle baisse du taux. Enfin, des dispositifs plus spécifiques seraient encadrés : imposition des dividendes, revenus locatifs, plus-values foncière/immobilière et revenus de placements.

CLASSEMENTS INTERNATIONAUX

[Télécharger le rapport](#)

L'Algérie se classe 121^{ème}/131 à l'Indice mondial de l'innovation 2020

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a publié l'édition 2020 de l'Indice mondial de l'innovation, en collaboration, avec l'université Cornell et l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD).

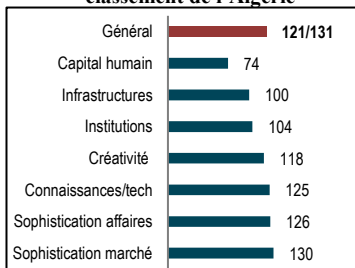
Ce classement évalue les succès et la capacité à innover de 131 pays, sur la base de 80 indicateurs répartis en 7 catégories :

- Qualité des institutions ;
- Capital humain et recherche ;
- Infrastructures (en particulier TIC et énergie) ;
- Sophistication du marché (secteur bancaire, cadre des investissements, ouverture commerciale, etc.) ;
- Sophistication des affaires (formation, liens entreprise-université, attractivité, etc.) ;
- Connaissances/technologie (brevets déposés, articles scientifiques, etc.) ;
- Créativité (industrie cinématographique, divertissement, création d'applications mobiles, etc.).

L'Algérie se classe 121^{ème}/131, en progression de 8 places par rapport au classement 2019.

En dépit de bons résultats obtenus sur le plan du capital humain (74^{ème}) et modérés concernant les infrastructures (100^{ème}) et les institutions (104^{ème}), le rapport relève la mauvaise performance du pays en termes de sophistication du marché (130^{ème}), des affaires (126^{ème}) et des connaissances/technologie (125^{ème}).

Global innovation index 2020, classement de l'Algérie



Source : Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

BREVES AGRICOLES

Blé tendre : baisse des exportations françaises, achats en Pologne

En raison d'une baisse de la production, les exportations de blé tendre français devraient enregistrer un important repli lors de la campagne 2020-2021, à 6,3 Mt contre un niveau record de 13,5 Mt en 2019-2020. En parallèle, un navire chargé de 31 500 t de blé polonais aurait quitté début septembre le port de Gdynia (Pologne) en direction d'Alger selon l'agence Reuters.

Le recours à du blé polonais s'expliquerait par son prix, moins élevé que celui d'Euronext, et parce qu'il répond aux spécifications de qualité exigées par l'Algérie.

Source : Algérie éco

Subventions au blé : fin des soutiens systématiques

Deux décrets exécutifs publiés le 7 septembre 2020 ont acté la fin de la subvention systématique du blé. L'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) cèdera désormais à leurs prix non-subsidés les blés tendres destinés aux « autres types de farine » et les blés durs destinés à la production des pâtes, du couscous et autres dérivés. En revanche, le système de subventions continuera de prendre en charge le différentiel entre coût réel des céréales et prix de cession de la baguette de pain à 10 DZD (soit 0,08 USD), du kg de farine ordinaire à 27,5 DZD (0,21 USD), du kg semoule ordinaire à 38,5 DZD (0,30 USD) et du kg de semoule extra à 42,5 DZD (0,33 USD).

L'arrêt de la subvention systématique du blé est motivé par des économies budgétaires.

Sources : Algérie éco, Liberté

Vers une assurance obligatoire pour les agriculteurs ?

Un projet de réforme des assurances agricoles est en cours de préparation, incluant i) l'obligation pour les agriculteurs de souscrire une assurance et ii) une subvention de l'Etat à l'acquisition de produits d'assurance agricole pour les filières stratégiques comme les céréales. Alors que le taux de pénétration de l'assurance en milieu agricole est très faible en Algérie, cette réforme permettrait de rendre assurable l'ensemble des risques sanitaires et climatiques (la sécheresse ou les conséquences du gel ne peuvent actuellement pas être couverts).

Selon la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA), ce projet ferait de l'assurance agricole un élément déterminant dans la poursuite des activités et la sécurisation des revenus des agriculteurs, à la place de l'indemnisation par l'Etat après chaque catastrophe naturelle ou sanitaire.

Sources : APS, Fbiladi

Maintien de la bonification du taux d'intérêt des crédits accordés par les banques en faveur des entreprises en difficultés à cause du coronavirus : le secteur agricole concerné

Le décret exécutif du 31 août 2020 maintient à titre exceptionnel la bonification de taux d'intérêt des crédits accordés par les banques et établissements financiers en faveur des entreprises et particuliers en difficultés en raison de la pandémie du COVID-19. Il maintient également les opérations de rééchelonnement et de report de paiement des échéances.

Sont notamment concernés les agriculteurs, éleveurs et petits exploitants, les bénéficiaires des crédits agricoles et agroalimentaires à court, moyen et long termes y compris ceux destinés au matériel agricole acquis dans le cadre de la formule leasing, et les bénéficiaires des crédits de campagne, d'exploitation et d'investissement à consentir aux activités de la pêche et de l'aquaculture.

Sources : APS, El Moudjahid

Création d'un comité national de prévention et de lutte contre les zoonoses

Lors du conseil des ministres du 23 septembre 2020, le ministre de l'Agriculture et du développement rural Abdelhamid Hamdani a présenté un projet de décret exécutif portant création d'un comité national multisectoriel de prévention et de lutte contre les zoonoses et fixant ses missions, son organisation et son fonctionnement.

Les zoonoses sont des maladies soumises à déclaration obligatoire, conformément à la loi relative aux activités de médecine vétérinaire et à la protection de la santé animale, ainsi qu'au décret exécutif fixant la liste des maladies animales à déclaration obligatoire et les mesures générales qui leur sont applicables.

Source : APS

Reprise de la chasse en Algérie, après plus de 25 ans d'interdiction

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural Abdelhamid Hamdani, a annoncé la réouverture officielle de la chasse à partir du 15 septembre et ce jusqu'en février 2021. Cette décision intervient alors que la pratique de la chasse était suspendue depuis plus de 25 ans pour des motifs sécuritaires.

M. Hamdani a affirmé que la reprise et l'organisation de l'activité de chasse étaient à même de « contribuer à la préservation de l'équilibre écologique et biologique et des richesses naturelles, ainsi qu'à la promotion de cette activité et la consécration de son rôle dans le développement de l'économie nationale ».

Source : APS

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES

TABLEAU DE BORD – INDICATEURS CLES

Population (1 ^{er} janvier 2020, ONS)	44 millions d'habitants
PIB/habitant USD (2018, FMI)	4 081 USD
PIB/habitant en USD PPA (2018, FMI)	13 624 USD
Indice de développement humain (2018, PNUD)	0,759 (82 ^{ème} /189)
<i>Doing Business</i> (classement 2020, Banque mondiale)	157 ^{ème} /190
Taux de chômage (mai 2019, ONS)	11,4%
Taux d'inflation (rythme annuel, août 2020, ONS)	2,1%
Taux de change moyen EUR/DZD (septembre 2020)	151,4
Prix du baril de pétrole brut (<i>Sahara Blend</i> – août 2020, OPEP)	45,64 USD
Réserves de change (31 décembre 2019, Banque d'Algérie)	62 Mds USD

INDICATEURS MACROECONOMIQUES ANNUELS

		2016	2017	2018	2019	2020 (prev.)
PIB, croissance et inflation	PIB (Mds USD, prix courants)	160	167	174	169	146
	Taux de croissance du PIB (% , prix constants)	3,2	1,3	1,4	0,7	-5,2
	Taux de croissance du PIB hors hydrocarbures (% , prix constants)	2,2	2,1	3,3	2,5	-2,3
	Taux d'inflation (moyenne annuelle)	6,4	5,6	4,3	2,0	3,5
	Taux d'investissement (% du PIB)*	54,0	50,9	49,4	43,5	42,0
	Taux d'épargne (% du PIB)*	37,4	37,7	39,8	31,0	30,1
Comptes publics	Solde budgétaire (% du PIB)	-13,0	-8,6	-6,9	-9,3	-20,0
	Solde budgétaire hors hydrocarbures (% du PIB hors hydrocarbures)	-28,0	-25,3	-27,3	-27,7	-28,3
	Dette publique (% du PIB)	20,4	27,1	38,1	46,3	61,0
	Dette extérieure brute (% du PIB)	2,4	2,4	1,8	1,7	3,0
	Fonds de régulation des recettes (Mds DZD)	2 074	784	0	0	0
Comptes externes	Importations de biens et services (Mds USD)	60,2	60,1	60,1	53,0	46,0
	Exportations de biens et services (Mds USD)	32,5	37,7	44,4	38,2	18,5
	Balance commerciale (biens et services, Mds USD)	-27,7	-22,4	-15,7	-14,8	-27,5
	Balance courante (Mds USD)	-20,4	-22,1	-16,7	-16,2	-26,7
	Flux nets d'IDE (Mds USD)	1,6	1,2	1,5	1,6	1,7
	Balance des paiements (Mds USD)	-26,3	-16,9	-17,5	-17,1	-25,4
	Réserves de change (Mds USD)	113	96	79	62	36
Monnaie	Avoirs extérieurs nets (Mds DZD)	12 443	11 058	9 438	7 413	5 691
	Avoirs intérieurs nets (Mds DZD)	1 374	3 900	7 226	10 078	12 512
	Crédits à l'économie (% du PIB)	46%	47%	47%	48%	48%
	Ratio de liquidité (monnaie et quasi-monnaie M2/PIB)	79%	79%	78%	77%	75%

Sources : FMI (WEO/REO avril 2020), CNUCED, Banque d'Algérie
*Données FMI WEO octobre 2019

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional d'Algérie (adresser les demandes à alger@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le Service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : Service économique régional d'Algérie

Adresse : 25 chemin Abdelkader Gadouche – 16035 Hydra – Alger

Rédigé par : Alix Vigato

Laurent Fiat (brèves agricoles)

Revu par : Mathieu Bruchon